

NOTE SUR LES LANGUES RÉGIONALES

PAR PIERRE-MARIE CHEVREUX,

Militant Générations Loire

SOMMAIRE

	Pages
INTRODUCTION.....	4
I.LA SITUATION ACTUELLE DES LANGUES RÉGIONALES.....	4
A.UNE DIVERSITE DE LANGUES, A LA FOIS DANS L'HEXAGONE ET DANS LES OUTREMERS.....	7
1. La situation dans l'Hexagone.....	7
2. La situation dans les Outremers.....	9
II.UN ENJEU DES LANGUES RÉGIONALES TOUJOURS ACTUEL.....	10
A.UNE ACTUALITE TOUJOURS AUSSI BRÛLANTE.....	10
1. Le débat à l'échelle locale : l'émergence d'un consensus ?.....	10
2. Le débat au Parlement.....	11
B.LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN COMPTE DE LA QUESTION	
1. Le souhait des populations locutrices.....	12
2. La demande des parents d'élèves et des élèves.....	12
C.UN ECHO INTERNATIONAL (DE CETTE QUESTION À L'INTÉRIEUR DES ÉTATS ET CONCERNANT LA FRANCE VUE PAR L'INTERNATIONAL).....	12

1. Cette question des langues « autochtones » vues dans le monde et à l'ONU.....	13
2. Les contradictions de la France sur cette question à l'international.....	14
III. UNE QUESTION MUE PAR LE MILITANTISME ET DIGNE D'ETRE APPROPRIÉE PAR L'ENSEMBLE DE LA GAUCHE.....	15
A. DES MOUVEMENTS MILITANTS QUI ONT PRIS EN CHARGE CETTE QUESTION.....	15
1. Une historicité du militantisme régionaliste et linguistique depuis la fin du XIX ^{°s} et les mouvements actuels, leur évolution depuis 1945.....	15
2. La spécificité des mouvements culturels populaires qui accompagnent cette question.....	17
B. PLUSIEURS TENTATIVES RATÉES PAR LA GAUCHE TRADITIONNELLE POUR S'APPROPRIER CETTE QUESTION ?.....	18
1. Les limites de la posture jacobine.....	18
2. Les écologistes, un courant qui a mieux investi et compris cette thématique ?.....	19
CONCLUSION.....	20
BIBLIOGRAPHIE.....	21

INTRODUCTION

Les langues régionales peuvent apparaître comme un sujet intrigant, peut-être du « passé » et sur lequel il peut nous arriver (souvent ou moins souvent) d'y apposer nos préjugés, notamment concernant le monde rural, le monde ouvrier pour l'arpitan stéphanois dit « gaga » ou les Outremers. Évidemment, il s'agit de quelque chose de beaucoup plus complexe que cela, car elles existent toujours et pas qu'un peu, même si évidemment les locuteurs les utilisant sont en situation de diglossie, c'est-à-dire que les locuteurs et locutrices sont bilingues avec le français et ce dernier étant utilisé prioritairement au quotidien, la langue régionale étant « réservée » en quelque sorte pour les conversations familiales ou entre amis, parfois dans des contextes particuliers : à l'école immersive ou lors d'une manifestation artistique, ou bien encore comme langue militante dans une association. Ce que l'on ne sait point, ou pas toujours c'est que jusque dans les années 70, certains conseils municipaux dans la Creuse (domaine d'oc) utilisaient l'occitan local comme langue de communication et il arrive que certains conseils municipaux, en Alsace, là où est la langue est encore vivace, utilisent l'alsacien à certains moments du conseil. Pourquoi donc cette survivance qui peut sembler étonnante ?

Tout simplement parce que ce sont les langues originelles du pays, ***elles sont au nombre de 76, avec 3,63 millions de locuteurs***, ce que peu de gens savent, ce qui constitue un record au niveau européen (on compte là y compris les langues régionales ultramarines, bien évidemment), même si le record mondial de la Papouasie-Nouvelle-Guinée avec 851 langues pour 462.840 km² est fort peu atteignable! Donnons une définition pour les langues régionales, ce sont des langues autochtones, qui préexistaient avant l'avènement du français, langue royale puis langue officielle de la République Française, qui sont des langues à la fois minoritaires et minorées, c'est-à-dire que leur utilisation ne situe pas dans un contexte de communication majoritaire (comme l'on aurait le français au Québec, minoritaire au sein du Canada tout entier) mais comme je l'ai indiqué diglossique, en faveur du français et minorées, parce qu'il est vrai que de par le passé, les lois n'ont pas été favorables à la promotion et au maintien de ces langues comme langue seconde, pour le moins, de communication (ce qu'on appelle des langues vernaculaires).

Si loin que l'on peut remonter, le français comme langue royale s'est peu-à-peu imposé, comme le dit le linguiste américain, spécialiste du yiddish Max Weinreich (1894-1969) : « *Une langue est un dialecte avec une armée et une marine* », ce qui signifie que la réelle différence entre langue et dialecte (qui n'existe pas, à proprement parler en linguistique : tout parler est langue) ne dépend que du contexte politique et du rapport de force, si le parler a des arguments pour être dominant, il le sera et ira mettre en cause d'autres parlers.

PETIT RAPPEL HISTORIQUE

C'est ce qui s'est passé avec le français, langue royale, qui par le prestige du pouvoir de la *Curia Regis* (administration royale créée par Philippe-Auguste au XII^e siècle) a progressivement imposé la langue française, qui n'est autre que ***la langue d'oïl parisienne***.

Rappelons que les différentes langues d'oïl sont bien des langues ne sont « pas des dérivés du français » mais bien des langues directement issues du latin, à partir du XI^e siècle, puisque le latin de Gaule était déjà, très probablement fragmenté depuis plusieurs siècles. Ainsi, à partir du XI^e siècle, les rois de France vont chercher tout en voulant restaurer leur pouvoir royal sur les princes et les seigneurs à s'ouvrir la Porte du sud, mettre la main sur les pays d'Oc (d'où la Croisade des Albigeois de 1209 à 1229 et la conquête du Comté de Toulouse), en commençant les hostilités sur le maillon faible des pays d'Oc, à savoir, l'Auvergne qui sous l'impulsion des stratégies royales va se retrouver divisée durablement en cinq entités (Bourbonnais qui va ensuite se séparer durablement

de l'Auvergne, Comté d'Auvergne, Dauphiné d'Auvergne, Terre d'Auvergne et Comté épiscopal de Clermont). Le Bourbonnais et le Sud-Berry à l'origine en domaine d'oc vont se retrouver oïlisés, à partir du XII^e siècle, du fait de cette politique royale d'annexion par grignotage de l'Auvergne et donc ensuite des Pays d'Oc (nota : il a été fait de même avec la Lorraine, pourtant souveraine et en Terre d'Empire à partir de 1301 puis 1552). C'est le premier acte de la francisation, vont s'ensuivre la francisation progressive des élites, dans les grandes villes, par exemple les bourgeois de Dijon vont passer de la langue bourguignonne-morvandelle au français sous Louis XIII (début XVII^e siècle). L'Ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539, impose peu-à-peu la langue française dans l'administratif, là où notamment l'occitan dans le grand sud-ouest demeurait une langue administrative. ***Une exception, cependant, après l'annexion (à la base prêt sur gage par la République de Gènes) de la Corse en 1768, l'italien, vue comme la forme écrite du corse peut être utilisé dans les actes administratifs, en plus du français.***

Arrivent la Révolution Française et le débat Jacobins (centralistes) /Girondins (fédéralistes) et le poids de plus en plus croissant des Montagnards (dantonistes et surtout robespierristes) font que la ligne jacobine, centraliste et voulant éliminer toute langue régionale gagne. C'est ainsi que Henri-Jean-Baptiste Grégoire dit l'Abbé Grégoire va pointer ces langues comme un obstacle à la Révolution et forcément liées à l'ennemi, on peut citer dans son rapport, présenté à la Convention le 4 juin 1794 la célèbre phrase, qui montre toute la paranoïa de l'époque, du député et d'une partie des révolutionnaires :

« *Le fédéralisme et la superstition parlent bas-breton [breton]; l'émigration et haine de la République parlent allemand [alsacien et les trois langues mosellanes]... La Contre-révolution parle l'italien [corse] et le fanatisme parle basque. Cassons ces instruments de dommage et d'erreurs .* » clôt pour un certain nombre d'années ce débat d'un point de vue officiel , mais tout au long du XIX^e siècle, les langues régionales continuent d'être très majoritaires. On estime qu'à la fin du XVIII^e siècle moins de 10% des Français savaient parler français [1], qu'il a fallu attendre les années 1830 pour que ce taux atteigne 50% [2] et qu'en 1863, près de 20% [3] de nos compatriotes ne savent, à cette époque, pas du tout parler français ! Et dans le même temps, il faut bien savoir que la très grande majorité des Français sont bilingues, tout au long de cette période et on estime qu'en 1914, près de la moitié des citoyens de ce pays dans l'Hexagone (parce que dans les Outremer, on est à 100% ou on affleure ce taux maximal, concernant les locuteurs en langues régionales et idem ou presque pour ceux qui ne savent pas parler français) parlent leur langue régionale (différentes langues d'oïl, breton, occitan...) et le français. Plusieurs choses le font remarquer : les soldats ruraux bretons et provençaux (donc de langue d'oc) de la Première Guerre Mondiale, ne comprennent que rarement le français et on les stigmatise pour leur « idiotie », voire pour les Provençaux, on en vient à douter de leur patriotisme [4]...

[1] in Jacques LECLERC, « La Révolution Française : la langue nationale », Histoire du français, Chapitre 8, *L'aménagement linguistique dans le monde*, site internet :

http://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s8_Revolution1789.htm , dernière mise à jour le 26 juin 2017.

[2] in Gérard VIGNER, «*Depuis quand enseigne t-on le français en France* » (*Du sermo vulgaris à l'enseignement du français langue maternelle*, article publié (in revue) sur le site internet Cairn : <https://www.cairn.info/revue-ela-2001-3-page-425.htm> , 2001.

[3] in Jacques LECLERC, « La politique linguistique du français », *L'aménagement linguistique dans le monde*, site internet : http://www.axl.cefan.ulaval.ca/europe/france-2politik_francais.htm#1%20Une%20longue%20tradition%20d'interventionnisme%20linguistique , dernière mise à jour le 27 avril 2017.

[4] in l'émission de FRANCE 3 MIDI-PYRENEES , « Les Occitans et guerre in *Viure al país* (émission occitanophone) du 2 novembre 1914 : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/emissions/viure-al-pais/actu/emission-speciale-les-occitans-et-la-guerre-dans-viure-al-pais-dimanche-2-novembre-11h30.html> et extrait vidéo : <https://www.dailymotion.com/video/x29geuv> (pièce *La legneda negra del Soldat O*)

En Corse, on estime que 90% des Corses parlent uniquement corse en 1914 et seuls 10% sont bilingues, taux qui descend à 50% après 1945. Une série de lois et dispositions juridiques, tout au long du XIX^e, XX^e et XXI^e siècles vont concerner ces langues régionales : à commencer les **Lois Ferry de 1881 et 1882**, sur l'école qui oblige l'enseignement en français exclusivement, ce qui amène une série de brimades et d'humiliations pour les enfants parlant dans leur langue régionale, avec la présence du *symbole* (une pièce de bois autour du cou, charge à celui ou celle qui a reçu le symbole de dénoncer un autre camarade qui parle dans la langue locale, le dernier à la fin de la journée a gardé le symbole, reçoit la punition qui va des lignes à des coups) qui va exister jusque dans les années 60 du XX^e siècle. Exemple éminent de *glottophobie* (notion travaillée par le linguiste Philippe Blanchet). Ensuite, la première loi de reconnaissance des langues régionales n'arrive qu'**en 1951, avec la Loi Deixonne**, qui autorisa l'enseignement facultatif de l'occitan, du basque, du breton et du catalan. Le corse, l'alsacien et les parlers mosellans étant jugés comme « non-langues » car vus comme des « dialectes » de l'italien ou de l'allemand. A noter que par nécessité, le recteur de l'académie d'alors, de Strasbourg-Metz, en 1920, Sébastien Charléty a compris que les petits alsaciens-lorrains (alsaciens-mosellans) ne pouvaient avoir un enseignement 100% en français du fait de leur non-compréhension et en raison du choc de l'arrivée du nouveau système français après le rattachement, a décidé pour l'élémentaire et l'équivalent du collège, que seraient délivrées 6h hebdomadaires de cours de langue (orthographe, grammaire...) et de littérature allemandes [5]. Ce régime a eu lieu jusqu'en 1940 et n'a pas été repris à la Libération. **En février 1977, à Ploërmel**, le président d'alors Valéry Giscard d'Estaing propose que soient reconnues la langue bretonne et la langue gallèse (le gallo, langue d'oïl de la Bretagne ouest parlée en région nantaise, rennaise et centre-est breton), puisqu'à l'époque, il y a beaucoup de mouvements sociaux et culturels contestataires, ce qui permettra aux associations de commencer à obtenir un peu de financement public. **En 1990, le Ministre de l'Éducation Nationale, Lionel Jospin, ouvre les concours du CAPES** aux langues régionales (sauf à l'arpitan et aux langues d'oïl), ce qui sera suivi près de seize années (2016) après par l'ouverture de l'agrégation à ces mêmes langues par la Ministre Najat Vallaud-Belkacem. Toutefois en **1992 est signée au Conseil de l'Europe, la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et la France à l'époque ne la signe pas, de même qu'elle fait ajouter au Préambule de la Constitution, la même année** : « La langue de la République est le français » censée être une concession à la droite pour empêcher une certaine anglicisation de la société, on se rend compte vite, en effet que le Conseil d'Etat s'en sert pour barrer la route aux langues régionales, alors que le franglais avance, malgré la Loi Toubon de 1994. Cependant le Conseil d'Etat, en 1991, va être obligé de reconnaître, après un jugement que l'enseignement 50/50 en établissement public est possible car il n'y a aucune préséance d'une langue régionale sur la langue française. Enfin, en **2008, la révision de la Constitution amène la reconnaissance des langues régionales comme fait patrimonial**, même si les discussions sur la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (signée enfin **en 1999**, avec le choix de 39 alinéas sur 98, afin de ne pas faire des langues régionales, des langues de minorités nationales, comme les législations d'Europe centrale et de l'est le prévoient depuis longtemps), même si les débats parlementaires en 2014 et en 2015 sur la ratification de la Charte n'aboutissent pas.

[5] in « La situation des langues à l'école », *Base Numérique du Patrimoine d'Alsace*, site CANOPE de Strasbourg (centre de documentation académique, ancien CRDP) : http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/education_edg/langues.php?parent=38

I. LA SITUATION ACTUELLE DES LANGUES RÉGIONALES

A. UNE DIVERSITÉ DE LANGUES, A LA FOIS DANS L'HEXAGONE ET DANS LES OUTREMERS

Il existe donc 76 langues régionales dans l'Hexagone et dans les Outremers, je ne reprends pas ici les langues issues de l'immigration et ayant une certaine antériorité dans le pays, elles sont à coup sûr des langues minoritaires historiques, mais pas à proprement parler régionales, c'est-à-dire en langage du Droit international, autochtones. Ces langues minoritaires, non autochtones sont pour la Délégation à la Langue Française et aux Langues de France (DGLFLF) le berbère, l'arabe dialectal, le yiddish, le romani chib, l'arménien occidental, le judéo-espagnol et la DGLFLF a tenu à y ajouter la langue des signes française (LSF). Il existe donc 25 langues hexagonales et 51 langues ultramarines en France :

-dans l'Hexagone : 13 langues d'oïl, autres que le français avec l'angevin-mainiot, le berrichon-bourbonnais, le bourguignon-morvandiau, champenois, franc-comtois, gallo, lorrain roman, normand (dont le percheron), orléanais (dont le beauceron, le nord-berrichon, le gâtinais et le solonot), picard, poitevin-saintongeais, tourangeau, wallon (dans le « doigt » de Givet dans le département des Ardennes) ;

de même que l'alsacien, l'arpitan, le basque, le breton, le catalan, le corse, le flamand occidental, les langues mosellanes (luxembourgeois, palatin et triérois), la langue d'oc dans sa diversité, le ligurien (parlers royasque mentonasque en Côte d'Azur et le bonifacien en Corse);

-dans les Outremers : créole guadeloupéen, créole martiniquais, créole guyanais, créole réunionnais, mahorais, malgache bushi de Mayotte, 6 langues amérindiennes de Guyane, 5 créoles bushinenge (à base anglo-portugaise) de Guyane, tahitien, marquisien, tuamotien, mangarévien en Polynésie française, 28 langues kanak en Nouvelle-Calédonie dont le drehu (prononcer [djéhou]) et le nengone (prononcer [nenn'goné]), le wallisien et le futunien parlés à Wallis et Futuna, mais aussi en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie Française (migrations wallisiennes et futuniennes).

1. La situation dans l'Hexagone

Toutes les langues régionales dans l'Hexagone, selon la classification de l'UNESCO pour les langues, dans son « *Atlas des langues en danger* » (crescendo allant de *sûre* , *vulnérable* , *en danger* ; *sérieusement en danger* , *en situation critique* à *éteinte*), vont de en danger à situation critique. C'est le fruit de la politique française depuis moins de deux siècles, qui a délibérément choisi de faire disparaître toute autre langue que le française. Il faut bien comprendre cet état d'esprit originel comme étant une impossibilité de penser , y compris dans le monde scientifique et académique, que l'on pouvait être à 100% bilingue, « il fallait enlever une langue pour en mettre une autre » dit le linguiste breton, Ronan Le Coadic, dans un documentaire de « La Case de l'Oncle Doc » diffusé au début des années 2000 sur France 3 Bretagne.

Cela a développé, la honte culturelle, linguistique et sociale (bien souvent, il s'agissait de classes rurales et populaires modestes ou très modestes qui possédaient la langue régionale comme langue maternelle et comme langue vernaculaire quasi-unique), que les Occitans nomment du mot de *vergonha*, la honte et terme dont un réalisateur militant, Philippe Durand, en a fait un documentaire-choc à l'époque (en l'année 1979) *Yezh ar Vezh*, la langue de la honte, au sujet de la perte du breton par les Bretons de l'ouest (zone brittophone). Les deux premières régions de France hexagonale à prendre conscience qu'il fallait sauver la langue sont le Pays Basque nord et la Bretagne. Ces deux régions, plus la Corse ont développé dès le XIX^e siècle des mouvements culturels dont beaucoup se situent dans la mouvance fédéraliste voire indépendantiste : on a le mouvement celtique en Bretagne (premier congrès celtique international à Saint-Brieuc en 1867) qui se transforme en *Emsav* (« mouvement » en breton) dans les années 20 du XX^e siècle, au Pays Basque nord, sous l'influence du sud en Espagne et du nationaliste Sabino Arana, on a le mouvement *abertzale* (« patriote » en basque) qui fonde le premier parti nationaliste basque en 1895, mais ce mouvement a en trame de fond tout le mouvement culturel basque ancien autour de la chanson et de la poésie bascophones, les *bertsolari*.

En Corse, le journaliste Pierre-Toussaint Casanova crée en 1896, le journal *A Tramuntana fresca e sana* qui exprime une volonté, perçue en Corse, de se différencier à la fois de l'italien (linguistique) et du français (langue administrative mais peu parlée), dans l'Entre-Deux-Guerres, le mouvement consiste continue avec Petru Rocca.

Ainsi en 1959, en pleine politique d'aménagement régionale (élus bretons du Comité Économique de Liaison des Intérêts Bretons, le CELIB) se crée à Rennes, *Skol an Emsav*, l'École du Mouvement breton qui vise à former des cadres militants culturels parlant couramment le breton à tout niveau (quotidien, littéraire, administratif, réflexion...), ce qui amène la réflexion sur des cours pour adultes en langue bretonne et au Pays Basque nord, le médecin anesthésiste Claire Nobilia, crée en 1969, la toute première école immersive en basque, une *ikastola*.

Aujourd'hui, **on ne compte plus que 1,7 million de locuteurs en Hexagone**, tous bilingues langue régionale/français dont autour des deux-tiers, si ce n'est des trois-quarts ont plus de 70 ans, on comprend l'urgence, si on veut garder un vivier correct. Tout en sachant qu'une société bilingue a besoin d'un tiers de la population parlant la langue locale, afin qu'elle soit visible et se maintienne. C'est en quelque sorte le niveau de minorité agissante pour qu'évoluent les mentalités, une région, les autorités nationales. Car une langue minoritaire a besoin de visibilité : culturelle, sociale, nombre de locuteurs ne serait-ce qu'entendre la langue dans la rue, publicités bilingues, enseignement, forme de reconnaissance publique de la langue par les autorités. On le voit bien avec le cas du Québec, mais aussi en Acadie et en Louisiane (où dans ces deux dernières entités, des efforts ont été faits depuis 40 ans, même s'ils ne sont pas au niveau du Québec et que cela continue d'amener des difficultés). 372.000 élèves sont scolarisés en langue régionale, 3% des élèves aux vues des nécessités de la langue de se pérenniser et des demandes de parents d'élèves et d'élèves, le chiffre apparaît comme beaucoup trop modeste, si on s'en tient aux presque 12,4 millions d'élèves scolarisés de l'élémentaire au lycée.

Récemment, en novembre 2018, le pouvoir conservateur anglophone en Ontario est même allé jusqu'à remettre en cause des cadres et des financements publics du français aux dépens des Franco-Ontariens (Crise franco-ontarienne avec le Premier-Ministre Doug Ford).

Et des choses identiques se passent en France, la dernière en date a été la suppression annoncée du CAPES de catalan pour l'année 2020 par le Ministre Jean-Michel Blanquer, mais sous la pression populaire en octobre 2019, y compris d'élus (dont Romain Grau, député perpignanais LREM) a dû

se raviser. Et les difficultés touchent toutes les langues : réforme du Baccalauréat 2021 qui fait des langues régionales, des langues facultatives à coefficient 1 face aux langues vivantes ou même le latin et le grec ancien à coefficient 3! ; baisse ou stagnation du nombre de postes d'enseignants, non création d'écoles alors que la demande est croissante, partout en France ; remarques ou attitudes peu amènes de certains recteurs concernant les langues régionales... Seul le basque arrive à faire monter le taux de bonne connaissance de la langue par rapport aux générations antérieures, en lien avec une organisation associative très solidaire dans tout le Pays Basque nord.

2. La situation dans les Outremer

La situation dans les Outremer n'est pas forcément plus facile, malgré le cadre en général insulaire, qui a tendance à préserver un mode de vie et donc aussi très souvent une langue, et il s'agit de la même chose en Guyane, puisque isolée par la forêt amazonienne et des deux fleuves majeurs que sont l'Oyapock (frontière surinamaïse) et le Maroni (frontière brésilienne). Toutefois, comme dans l'Hexagone, par exemple, les langues polynésiennes reculent par rapport à la situation d'il y a 50 ou 40 ans. Cela est dû à un ensemble (c'est pareil en Hexagone et partout dans le monde) :

l'acculturation liée au rapport du pouvoir dominant qui souhaite que sa langue soit sinon exclusive, très prioritaire, la pression économique qui pour des raisons de majorité linguistique, mais pour faire baisser les coûts demande à ce que les travailleurs adoptent une langue commune et enfin la pression sociale qui vise à dénigrer la langue locale minoritaire et qui en fait une langue minorée, c'est-à-dire dépréciée, d'où le fameux de la « langue de paysan » dans l'Hexagone ou de la « langue de la brousse » dans les Outremer tropicaux.

Ce préjugé dépréciatif pouvant venir du pouvoir lui-même, mais étant relayé par les élites économiques puis une partie des populations elles-mêmes qui s'autodénigrent (c'est ce qu'on appelle le phénomène de *vergonha*). Cependant l'émergence d'une demande sociale autour de la promotion des langues régionales, s'est aussi produite dans les Outremer. Et la situation de base n'a pas été la même en 1960, là où dans l'Hexagone on avait plus de 10% de locuteurs en langue régionale, dans les Outremer, on était très proche des 100% (langue unique ou bilinguisme). La situation économique des Outremer a fait, toutefois, que le mode de vie (la langue en faisant partie, parmi d'autres) a été jugé peu digne, surtout dans l'espoir post-1945 de la départementalisation des quatre Outremer créoles (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion). Concernant la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie, il s'agissait de projets vus par les locaux, d'autonomie en construction, même si ces velléités ont tout de suite été stoppées net par la République : il a fallu attendre le début de la guerre civile en Nouvelle-Calédonie en 1984 puis le règlement de la guerre et crise en 1988 (Accords de Matignon avec le Premier-Ministre Michel Rocard) pour que ces projets d'autonomie et même de droit à l'autodétermination pour la Nouvelle-Calédonie, se débloquent dans les deux archipels pacifiques et océaniques. Aujourd'hui, il y a des cours de langue dans les classes et les jeunes parlent encore, on peut penser qu'il y aura moins de difficultés à ce que les langues ultramarines se maintiennent, même si certaines, avec très peu de locuteurs auront des problèmes importants.

Les langues régionales ultramarines, **avec 1,93 million de locuteurs** participent à la fierté et la différenciation aujourd'hui acceptée par la République, des Outremer (car comment mettre dans un même paquet Saint-Pierre et Miquelon, la Réunion et Wallis et Futuna?). Ce qui fait que la Guadeloupe a un taux de langue maternelle en créole de 96,8%, la Martinique de 96%, la Guyane de 91,9%, la Réunion de 78,8% (en prenant en compte à la fois le créole et le français réunionnais influencé par le créole) ; à Mayotte on a un taux de 93,8% de langue maternelle en mahorais et

malgache bushi, en Polynésie française de 59,9% dans les langues polynésiennes dont 45% rien que pour le tahitien, 67,5% à Wallis pour le wallisien mais seulement 31,5% pour le futunien et enfin 33% pour les langues kanak en Nouvelle-Calédonie.

Le taux de scolarisation en langue régionale est bien meilleur, même si cela reste modeste, puisqu'il est de 13% en Outremer, à savoir 69.420 élèves sur 534.000 élèves ultramarins de l'élémentaire au lycée. Ce qui est un atout supplémentaire, par rapport à l'Hexagone, car bien souvent les jeunes élèves en maternelle ou en CP comprennent mal le français, donc apprendre en duo le français et la langue régionale, permet un meilleur approfondissement de la compréhension et donc de la méthodologie scolaire et disciplinaire.

II. UN ENJEU DES LANGUES RÉGIONALES TOUJOURS ACTUEL

A. UNE ACTUALITÉ TOUJOURS AUSSI BRÛLANTE

1. Le débat à l'échelle locale : l'émergence d'un consensus ?

Bon nombre d'articles paraissent régulièrement à ce sujet et il est vrai que dans les régions particularistes : Alsace, Pays Basque, Bretagne, Catalogne nord, Corse, quelques territoires où l'occitan est vivace (Béarn, Bigorre) et les Outremer créoles, ce sujet est suivi, il a proportionnellement plus de populations favorables au maintien, promotion et développement des langues régionales minorées et autochtones. Cette thématique est relayée par un certain nombre d'élus qu'ils soient locaux ou nationaux. On peut citer le consensus basque où élus de droite comme le maire LR de Bayonne et le président de la récente Communauté d'agglomération basque Jean-René Etchegaray, la sénatrice PS Frédérique Espagnac, le député PS David Habib et les élus locaux abertzale sont d'accord pour que la langue basque se développe et prenne une place de langue de société seconde, après le français. Probablement, parce que plus qu'ailleurs, l'identité basque est *euskaldun* (« bascophone »), c'est-à-dire qu'au-delà de vivre au Pays Basque, celui ou celle qui parle basque est basque. On peut citer pour les élus bretons les députés Paul Molac (à la brittonophone et gallésophone) et Marc Le Fur et pour les élus locaux, la vice-présidente de la Région Bretagne à la Culture, Lena Louarn, militante linguistique affirmée depuis l'époque de *Skol an Emsav*. En Alsace, la question de la région Alsace qui a disparu administrativement a réveillé l'identité alsacienne qui pendant longtemps et notamment les générations des années 50-70 avaient honte d'eux-mêmes car leur identité a été scandaleusement comparée à l'identité allemande donc par analogie très douteuse sinon au nazisme, au nationalisme allemand. Le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin Frédéric Bierry (non dialectophone mais intéressé car il a de la famille dialectophone) et son homologue Brigitte Klinkert (dialectophone) dans le Haut-Rhin veulent promouvoir en même temps que la nouvelle Collectivité européenne d'Alsace, les langues alsacienne et allemande (qui a été la langue écrite administrative et universitaire du XIV^e siècle à 1681 pour l'administration, 1793 jusqu'à sa première suppression pour l'Université de Strasbourg, Goethe y a fait ses études en langue allemande). En Corse, c'est là où on est allé le plus loin puisqu'en 2013, l'ancien Président de la Collectivité de Corse, Paul Giacobbi a fait voter la co-officialité locale du corse puis le vote a été invalidé par le Conseil Constitutionnel (au nom du fameux Article 2 du Préambule de la

Constitution), fin 2015, après la victoire aux Municipales à Bastia sur le PRG, la gauche élue en Corse traditionnellement, le tandem Gilles Simeoni et Jean-Luc Talamoni confirment qu'ils sont devenus la gauche corse et qu'il y a une raison liée à l'économie (on pense que l'autonomie ou le fédéralisme) peut être sinon un moteur, un moyen d'agir au plus près sur la question de l'emploi, pour des raisons de mettre fin à une corruption trop fortement perçue et vécue par les Corses et enfin parce que si 80% des Corses sont pour le maintien avec la République, il n'en demeure pas moins que très peu de personnes ne se sentent que français en Corse, mais ont la double identité et l'allégeance sentimentale à la France et à la Corse. Seulement que ce soit les dirigeants nationaux LR, PS ou LREM, il s'agit d'une fin de non-recevoir à des revendications de moyens pour la langue, plus poussés (cela n'a pas été vrai pour le PS de 2012 à 2017, même si cela restait modeste), des revendications administratives linguistiques et encore moins devant des constructions de statuts inédits pour l'Hexagone (ce n'est pas vrai en Nouvelle-Calédonie ou en Polynésie française où l'on a des gouvernements autonomes, on est donc déjà en fédération de facto).

2. Le Débat au Parlement

Au Parlement, récemment, on peut citer les débats sur la promulgation de la Charte européenne des langues européennes et minoritaires en 2014 et 2015. Certes, François Hollande avait besoin d'un vote favorable au Sénat (ce qui n'était pas le cas) pour que passe la promulgation, mais quand bien-même le député alors, Jean-Jacques Urvoas a essayé d'amener ce sujet à une majorité à gauche voire un peu au-delà à l'Assemblée, c'était sans compter les difficultés qu'éprouvent certains élus de gauche sur cette question, par jacobinisme (on peut citer notamment Jean-Luc Mélenchon), mais même une fois passé, les ambages du Palais Bourbon, ceux du Palais du Luxembourg furent décisifs pour faire échouer en 2014. Échaudé et plus trop pressé de faire avancer ce sujet, François Hollande a laissé le 2e projet s'enfoncer dans les méandres des discussions législatives. Cela a beaucoup déçu les militants linguistiques et décentralisateurs qui voyaient en l'engagement n° 56 du candidat Hollande, un moyen, enfin de faire aboutir cette promulgation tant recherchée, qui en gros était plus symbolique qu'autre chose, mais qui aurait assuré plus de moyens de la part de l'État pour le développement des langues régionales. Rappelons comment François Mitterrand en 1980 et 1981 s'était appuyé, parmi d'autres, sur les mouvements linguistiques et culturels, pour gagner, notamment au nom d'une vision décentralisatrice. Mis à part sous le Gouvernement Rocard (favorable à cette question), peu de choses ont été faites, à gauche, à cette époque. Depuis 2017, cette thématique est au point mort, car Emmanuel Macron, de culture de droite et centraliste ne veut pas en entendre parler, ce d'autant que la logique hyper-austéritaire de Cap 22 fait le reste, aucun geste institutionnel (blocage sur la question institutionnelle corse entre Gilles Simeoni qui réclame une forme d'autonomie et « Madame Corse », Jacqueline Gourault, ministre déléguée auprès du Ministre de l'Intérieur, dont notamment sur la fameuse demande de co-officialité, mais qui demanderait, il est vrai, une révision constitutionnelle) et la dernière en date a porté sur le fait que Jean-Michel Blanquer ait failli supprimer le CAPES de catalan, sans oublier sa réforme Baccalauréat 2021 qui fait passer à la portion plus que congrue les langues régionales, ne vont pas arranger les choses et donner au Gouvernement LREM une coloration « glottophile » (favorable aux langues).

B. LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN COMPTE DE LA QUESTION

1. Le souhait des populations locutrices

Sans aller jusqu'à la co-officialité, qui a part en Corse et encore, ce n'est un objet juridique dont il n'est pas sûr qu'il soit maîtrisé dans tous ses enjeux par la population. À mon sens, la population souhaiterait plutôt une volonté d'un affichage public et promotionnel, de la communication faite par les échelons locaux avec des inscriptions bilingues, quelques compte-rendus bilingues des séances publiques ou des commissions de publiés, plutôt que faire, en tout cas pour l'instant, si l'on en croit l'opinion publique, une mini-langue étatique. Ce qui est certain, et c'est le paradoxe, c'est que les langues n'ont jamais été si peu parlées et jamais autant en danger, et pourtant il y a une demande de la population à ce que l'on promeuve publiquement ces langues : communication publique, publicités (notamment au Pays Basque), volonté d'avoir un média radio-télé dans la langue car il est vrai que ce ne sont pas les quelques heures sur France 3 ou France Bleu qui changent la donne (même si sur internet et autrefois en moyennes ondes, on a de 6h30 à 18h France Bleu Elsass). Ce que voudraient notamment les militants linguistiques bretons, c'est une chaîne publique à 100% en breton et gallo, comme ce qui se passe depuis 1982 au Pays de Galles avec la chaîne publique *Sianel Pedwar Cymru* (La « Quatrième Chaîne du Pays de Galles ») et même depuis 1977 avec la version gallophone de la BBC (*BBC Radio Cymru*), car un peu comme dans l'Éducation Nationale, tout commence par des moyens publics et par une volonté étatique de promouvoir les langues régionales, patrimoine vivant et culturel de notre pays dans sa diversité, sans renâcler. Se pose la question de l'enseignement de l'arpitan (langue de Rhône-Alpes nord) qui n'est appliqué comme option facultative uniquement, dans quelques écoles, collèges et lycées des deux départements de la Savoie (le 73 et le 74)

2. La demande des parents d'élèves et des élèves

L'autre domaine dans lequel peut être fait davantage, c'est bien l'enseignement. Les militants linguistiques ont arraché de haute lutte, en premier lieu, le droit d'enseigner la langue régionale en immersion, donc à 80% (20% pour le français, langue et littérature), de faire reconnaître ce processus et arriver à le faire financer (ce qui n'est que partiel, car seuls les enseignants sont payés par l'Éducation Nationale, le reste est à la charge de l'association locale rattachée à l'association centrale : *Diwan* en Bretagne, *Seaska* au Pays Basque nord, *La Bressola* en Catalogne nord, *ABCM* en Alsace et Moselle, *Las Calandretas* en domaine occitan). Le souhait des parents est d'inscrire davantage de leurs enfants dans ces écoles : il y a des demandes en Bretagne, on va ouvrir un 2^e lycée Diwan à Vannes, en Catalogne Nord où il y aurait besoin de créations d'écoles, type d'enseignement très suivi et populaire au Pays Basque où pour financer l'association, on a la Fête des écoles basques : la *Herri Urrats* ayant un retentissement médiatique dans tout le département des Pyrénées Atlantiques et jusqu'en Pays Basque Sud. La question n'est pas tant dans la nationalisation totale de ces écoles associatives que la volonté de pouvoir en faire davantage, donc de pouvoir avoir

à disposition davantage de professeurs bivalents (car le CAPES en langue régionale est bivalent : on est professeur de breton et d'histoire-géographie-EMC par exemple) qui eux sont financés par l'Etat, d'où la pression du public scolaire et des associations sur le Ministère quand il s'agit du CAPES ou de l'agrégation. Désormais au Pays Basque comme en Bretagne, les élèves de terminale revendiquent à pouvoir passer au-delà d'une épreuve (en général l'histoire-géographie) en basque ou en breton, ils aimeraient une à deux épreuves de plus (par exemple les mathématiques reviennent très souvent dans la revendication, de même qu'une épreuve de langue et littérature bretonne, qui bizarrement n'a jamais existé), on peut citer le collectif lycéen *Bak e brezhoneg* (« Le bac en breton ») dont certains ont fait de la désobéissance civile en répondant quand même en breton à l'épreuve de mathématiques.

C.UN ECHO INTERNATIONAL (DE CETTE QUESTION À L'INTÉRIEUR DES ÉTATS ET CONCERNANT LA FRANCE VUE PAR L'INTERNATIONAL)

1.Cette question des langues autochtones vue dans le monde et à l'ONU

L'UNESCO (en anglais acronyme pour Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la science et la Culture) dont le siège est à Paris, créée le 16 novembre 1945, très peu de temps après la maison mère des Nations-Unies a toujours eu pour but de valoriser les cultures du monde et estime très longtemps que, et c'est reconnu dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans bon nombre de textes ou de chartes internationaux que le droit à la langue minoritaire relève du droit à l'identité, à l'expression et aux droits culturels.

En effet, c'est le propre des dictatures, très souvent centralistes voire hyper-centralistes de vouloir au nom d'une caste politique (une famille de telle région donc souvent de telle ethnie au pouvoir) d'imposer un cadre culturel majoritaire, quand il n'y a pas eu débat de société sur ces questions, où quand finalement le pouvoir suit la tradition ethnocentrée du pays depuis des centaines d'années, sinon plus. Quelques pays n'ayant pas toujours été des démocraties, comme la République Démocratique du Congo, par souci de paix sociale a toujours revendiqué l'existence de quatre langues nationales (le lingala, le swahili, le kikongo et le tshiluba), pour d'autres, y compris des démocraties, la question de la reconnaissance des langues autochtones : que ce soit au Canada, aux Etats-Unis avec les langues amérindiennes et inuit a toujours été un problème (parce que dans ces deux cas, possession de la terre et des ressources, souveraineté locale et reconnaissance de la langue vont de pair et ces Etats fédéraux ont préféré ne pas agir, pour sauvegarder leurs intérêts, très cyniquement et au prix de massacres, brimades, meurtres et viols perpétrés par la police tout au long du XIX^e et XX^e siècles et même encore au début du XXI^e siècle, si on en suit les enquêtes au Canada sur des affaires d'homicides impliquant des policiers).

C'est ainsi que protection des langues, des minorités et des droits vont de pair et participent à la vie démocratique ou à la démocratisation des États dans le monde. Ce n'est pas pour rien que l'Union Européenne a demandé à la Croatie, de régler ses questions de minorités serbes avant d'entrer dans l'Union Européenne en juillet 2013. Pour cette raison, également, afin de mettre en exergue l'idée que la diversité du biotope comprend aussi les cultures et les langues, l'UNESCO a voulu mettre le

focus sur la question de ces langues autochtones, qui concerne tous les continents et qui vise à alerter du traitement de certaines minorités qui sont actuellement persécutées : Ouïghours, Rohingyas ... ou dont on ne reconnaît pas les droits : Aborigènes australiens, Mapuches chiliens, Palestiniens, Tibétains, Kurdes..., l'UNESCO a fait de l'année 2019, l'Année internationale des langues autochtones.

2. Les contradictions de la France sur cette question à l'international

La France a toujours à cœur et cela peut s'entendre, de défendre les Droits de l'Homme, dans n'importe quel pays, du moment où une violation avérée a eu lieu. La France n'a pas hésité à aider les Etats-Unis à intervenir au Kosovo en 1999 et ensuite à participer à la mission diplomatique de l'ONU (Minuk) sur place avec Bernard Kouchner, idem au Liban avec la Guerre Civile, l'aide et l'intervention au Mali après la demande du Président malien. Il en va de même pour les droits culturels, les autorités et le milieu intellectuel, associatif (Ligue des Droits de l'Homme, Amnesty International France,...) sont souvent actifs sur des sujets comme le droit à l'autodétermination des Tibétains et même en 1995, le Président Chirac a laissé parler son affect en soutenant le référendum pour l'indépendance du Québec. Il y a grosso modo l'idée d'une France en diplomatie, qui se voudrait généreuse et défenderesse des Droits de l'Homme. Bon évidemment, c'est en partie vrai et c'est en partie faux, si on tient compte de la realpolitik, de la longue tradition, qui est moins présente maintenant, de la Françafrique, mais après tout, sans s'initier totalement dans les affaires de l'Espagne, il est vrai que la répression, parce que réponse non proportionnée de la Guardia Civil, le 1er octobre 2017 a fait pencher la balance des Français dans le camp catalan, sans forcément souscrire totalement à l'idée d'indépendance. Mais on a estimé que là, c'était bien l'Espagne et précisément la Castille (origine de l'État central espagnol, à forte tradition centraliste) qui agissait de manière nationaliste, parce qu'elle ne supportait les revendications politiques et linguistiques de la Catalogne (il suffit de voir comment le Parti Populaire, Ciudadanos et maintenant l'extrême-droite vox attaquent la question du droit à la société catalanophone en Catalogne).

On le comprendra, ce qui est reproché à la France, c'est de ne pas donner voie au chapitre pour ses propres langues, alors qu'elle le demande pour les autres. Sans aller jusqu'à la co-officialisation des langues régionales à un niveau territorial, il pourrait s'agir de faire en sorte que la Constitution reconnaisse clairement ces langues. Donc, que cela implique une forme de la généralisation de l'option à 2h au moins dans certaines régions (Bretagne, Pays Basque nord, Corse, Catalogne nord, Alsace où l'on pourrait en plus de l'alsacien et en toute logique devrait avoir uniquement l'allemand comme LV1, alors qu'on est à maximum 40 minutes de la frontière, pour ne pas dire 5 minutes en plaine du Ried longeant le fleuve Rhin, Outremer créolophones). De même, permettre aux britoopohnes d'obtenir une télévision et une radio publiques. En outre, donner davantage de moyens à l'enseignement de ces langues et à la communication bilingue publique des collectivités concernées et qui voudraient expérimenter une communication bilingue.

III. UNE QUESTION MUE PAR LE MILITANTISME ET DIGNE D'ETRE APPROPRIÉE PAR L'ENSEMBLE DE LA GAUCHE.

A. DES MOUVEMENTS MILITANTS QUI ONT PRIS EN CHARGE CETTE QUESTION

1. Une historicité du militantisme régionaliste et linguistique depuis la fin du XIX^e siècle et les mouvements actuels, leur évolution depuis 1945

On l'a déjà entrevu, des mouvements voulant, dans la lignée du romantisme et de l'explosion de la Question des Nationalités en 1848, faire émerger à nouveau tout en la modernisant, leurs cultures et langues régionales. Très vite dans l'Histoire du XIX^e siècle, les deux nations basque et catalane ont souhaité, avec l'élite intellectuelle de chacune des régions, du côté espagnol, forger un projet indépendantiste, ou à défaut fédéraliste très poussé ? C'est ainsi que les républicains basques et catalans ont cherché à obtenir cet *Estatut* en catalan, en faveur de la reconnaissance de base de leur peuple. Les mouvements du côté de la France ont toujours vu avec bienveillance ces émergences méridionales, mais ont plutôt axé sur une politique de développement économique (parce que les régions nord étaient moins favorisées que leur voisine du sud, surtout au niveau industriel) et culturel. Voilà pourquoi, en Pays Basque nord, il y a un consensus, parce qu'il est ancien. Du côté de la Bretagne, comme je l'ai déjà indiqué, cela commence par le panceltisme, qui vise à créer une solidarité avec le Pays de Galles, l'Irlande et l'Écosse, quitte à mythifier (par exemple, au-delà de la musique, les Asturies ou la Galice ne sont pas plus celtes que cela, mais c'était un moyen de se différencier de la Castille). Pour la Bretagne, le souvenir de l'ancien État souverain a toujours été vivace en la présence de la figure historique de la Duchesse Anne (et malheur en a pris à Jean-Marc Ayrault de vouloir changer le nom du Château des Ducs de Bretagne à Nantes!) et par la suite, il y a eu l'émergence d'un mouvement d'abord autonomiste puis indépendantiste nationaliste d'extrême-droite en la figure d'Olivier Mordrel (Parti National Breton) qui est allé jusqu'à collaborer avec les Allemands nazis.

Après 1945, la gauche et le centre-droite régionaliste qui s'était mis en sommeil pour résister ou attendre la fin de la guerre remettent sur le travail la question linguistique et régionaliste. *Skol an Emsav* association culturelle fondée en 1959, l'Union Démocratique Bretonne est fondée en 1964 sont des mouvements qui vont suivre des manifestations contre le chômage à Saint-Brieuc, contre la centrale nucléaire à Plogoff fin années 70. Le tout finalisé et symbolisé par l'effet musical Alan Stivell de l'*Emsav* et du réveil breton.

La Corse s'est servie du mouvement culturel et notamment le groupe choral « *Canta U Populu Corsu* » fondé en 1973, pour que réémergent la question linguistique et régionaliste corses. Le point d'orgue de ce mouvement a été l'attaque de la ferme à Aléria qui a marqué, en effet avec violence mais sans faire couler le sang, le ras-le-bol de la situation agraire corse décimée par un siècle de taxe punitive. Cette taxe a été instituée par le pouvoir de Louis XVIII, suite à la révolte de 181 en défavorisant sciemment les exportations corses, jusqu'en 1911 ! ainsi, 2./3 tiers des paysans corses ont dû partir travailler comme fonctionnaires sur le continent ou comme militaires dans les colonies: 50% du contingent hexagonal colonial était corse au cours du XX^e siècle, pendant

cette période. Ce mouvement s'appelle le *Riacquistu* (« Réappropriation »). S'en est malheureusement suivie dans les années 80 à 2010 une vague de violence mêlant attentats, nationalisme et organisation mafieuse (différents canaux du FLNC, Front de Libération National Corse) dont le paroxysme et l'horreur fut atteint le 6 février par l'assassinat du Préfet de Corse du Sud, Claude Érignac le 6 février 1998.

Actuellement, outre les conseillers territoriaux, les députés Pé à Corsica à l'assemblée Nationale (Jean-Félix Acquaviva....), François Alfonsi issu de l'alliance de Gilles Simeoni, a été réélu député européen, en alliance avec EELV, en juin 2019.

Enfin, en Alsace, dès la fin du XIX^e siècle, émerge le mouvement autonomiste alsacien qui demande à l'Allemagne un statut particulier dans l'empire, qu'il obtient en 1911, mais la guerre et le rattachement, sans référendum précisons-le, il n'était pas sûr que les Alsaciens aient choisi la France. En 1918, profitant de la débâcle de l'Allemagne et de la Révolution communiste en Allemagne, une République des Conseils d'Alsace-Lorraine est formé du 10 au 22 novembre 1918, le 22 novembre, les troupes françaises entrent à Strasbourg. S'est crée alors un mouvement autonomiste en Alsace, mal vu et réprimé par la République car ayant peur d'un rattachement à l'Allemagne à nouveau. Pendant la Seconde Guerre Mondiale, le mouvement autonomiste (qui existait aussi en Moselle dans l'entre-Deux-Guerres) s'est fracturé.

Certains étaient dans des partis traditionnels vont choisir le camp anti-allemand (Camille Dahlet au Parti Radical-Socialiste, qui a toujours pris ses distances avec les nazis, Jean Keppi de l'UPR va résister contre les nazis dans le Cercle de Kreisau . À noter que l'UPR va défendre spécifiquement la langue alsacienne) .

D'autres dans des partis spécifiques vont choisir le camp allemand et nazi (Parti autonomiste d'Alsace-Lorraine fondé en 1927 qui a collaboré ensuite avec les nazis , dont la figure Karl Roos, a collaboré non pas en tant que force occupante, mais avant, en tant qu'espion de Berlin, de 1933 à 1939. Il a été fusillé en 1940.)

Le choc des quatre changements de frontière, puis de la violente occupation nazie avec le traumatisme des Malgré-Nous en Alsace et en Moselle va amener au recul de l'autonomisme alsacien et la revendication linguistique : dans les années 50, on dit «*Frànzeesch esch schick*» (Le français c'est chic) et on subit l'analogie entre identité alsacienne/nationalisme allemand/nazisme.

Certains mouvement d'extrême-droite vont reprendre l'idée du rattachisme à l'Allemagne (groupe terroriste Loups Noirs de 1976 à 1981) mais finalement l'extrême-droite du FN /RN va commencer à dominer la scène de l'extrême-droite en Alsace et elle est opposée à toute forme d'autonomie ou de revendication linguistique. « Alsace d'Abord » fondé en 1989, ne trompe personne sur ses liens avec le FN.

On a va avoir des mouvements autonomistes alsaciens, insistant aussi sur la langue alsacienne dans le giron du centre-droite : Union du Peuple alsacien en 1998, Fer's Elsàss en 1992 (« Pour l'Alsace »), ces deux partis vont fusionner pour former « Unser Länd » depuis 2009 .

Le mouvement occitan est ancien, on peut le résumer avec l'oeuvre de Frédéric Mistral qui est nobélisée en 1904 et qui travaille autour de la Provence mythifiée, romantique, médiévale... et bien-sûr , au sujet des Troubadours. Après 1945, le mouvement occitaniste se réorganise mais se divise entre les partisans d'un occitanisme culturel (Bernard Manciet) et ceux partisans d'un occitanisme politique autonomiste (Pierre Bec et Robert Lafont). Ces derniers gagnent la présidence de l'IEO (Institut d'Études Occitanes) qui est la grande association culturelle. Se forme en 1959, le Parti de la Nation Occitane avec François Fontan ; Dans les années 70 , le mouvement occitan participe à l'occupation du plateau du Larzac et ensuite le Parti Occitan est fondé en 1987 dans une mouvance de renouvellement du militantisme occitan et de la gauche écologiste, par David Grosclaude (allié aux Verts puis EELV au Conseil Régional) , Patrick Roux est actuellement élu régional d'Occitanie dans la majorité de Carole Delga.

On ne peut pas oublier les mouvements autonomistes et indépendantistes des Outremer :

-en Martinique, Bâtir le Pays Martinique (BPM), le Parti Communiste Martiniquais, le Parti Progressiste Martiniquais et le Rassemblement Démocratique Martiniquais (autonomistes), le Mouvement Indépendantiste Martiniquais d'Alfred-Marie-Jeanne. Ces partis mettent plus en exergue la souveraineté et la souveraineté économique de l'île ;

-en Nouvelle-Calédonie : trois grands partis de gauche néo-calédoniens indépendantistes ont des sièges à l'Assemblée de Calédonie : le FLNKS (Front de Libération National Kanak Socialiste), l'Union Calédonienne et le Parti Travailleiste. Ils souhaitent mettre davantage en valeur les langues et la culture kanaks.

-en Polynésie française, on a deux alliances de partis , une autonomiste au centre-droite , « A Ti'a Porinetia » (le Rassemblement des Polynésiens) et une indépendantiste à gauche, l'Union Pour La Démocratie (UPLD) avec Oscar Temaru. Ces deux alliances souhaitent également mettre en valeur les langues et les cultures polynésiennes.

2.La spécificité des mouvements culturels qui accompagnent cette question

De manière générale, que ce soit pour les mouvements basque-nord, breton, catalan-nord, corse, occitan, kanak, en faveur des langues créoles... ils ont réussi à construire un consensus autour de leur logique culturelle et de l'affirmation d'une certaine identité pouvant aller jusqu'à celle de peuple ayant droit à l'autodétermination (notamment le cas du mouvement kanak), en passant par peuple pouvant recevoir l'autonomie, peuple et nation culturels.

Ce sont des mouvement désormais ayant une certaine antériorité. Tous ont des racines soit dans la fin du XIX^e siècle, soit assez tôt dans le XX^e siècle, ils expriment donc une aspiration à la reconnaissance culturelle de ces régions, mais aussi ils ont su tirer profit du développement dans la mondialisation dès les années 70, dans la période juste après la plupart des indépendances (années 50-60) et donc la décolonisation. Cela va servir d'exemple, non pas forcément en mettant un absolu parallèle entre colonie (sauf bien-sûr pour les Outremer, notamment pacifiques) et région non écoutée culturellement, mais en arrivant à démontrer, au moins en partie que rapport de force politique et culturel se sont associés de la part des grands États-

Nations au cours des XIX^e/XX^e siècles pour arriver à ses fins et acculturer le microcosme et biotopes régionaux

Cela était en partie lié au XIX^e et XX^e siècles, avec l'aspect réactionnaire et conservateur de la construction des Nations à la manière des idées de droite, grosso modo, autour de l'Ordre politique, économique et culturel bourgeois et des capitales centrales. Or il y a eu la volonté de la gauche marxiste puis également écologiste d'émanciper, y compris dans son rapport au pouvoir, avec l'émergence, de l'idée décentralisatrice (en quelque sorte un retour ou une certaine victoire des girondins révolutionnaires, sans pour autant oublier le caractère essentiel jacobin de la Sécurité Sociale et de l'Éducation Nationale qui font un consensus unanime à gauche). Or tout cela a permis à ces mouvements de se tisser une influence large, solide dans toute la société régionale : la bretonnité ne fait quasiment plus aucun débat (pourtant cela a été difficile jusqu'aux années 70), idem pour le caractère occitan, corse, créole et bien-sûr basque. Les tenants du maintien avec la France en Nouvelle-Calédonie ont dû faire des concessions et ont assimilé l'identité calédonienne faite des éléments kanak, polynésienne, européenne et désormais aux influences de l'immigration (chinoise et vietnamienne notamment).

Cela s'est passé avec nombreux coups de force et de la violence : soit symbolique (le FLB, Front de Libération Bretonne), soit beaucoup plus tragique et violente : terrorisme FLNC et assassinat du Préfet Claude Érignac en 1998, Guerre civile de 1984 à 1988 en Nouvelle-Calédonie avec le drame de la grotte d'Ouvéa et l'assassinat de Jean-Marie Tjibaou en 1989, car en face il y avait une ferme opposition à des revendications culturelles et nationales, de refus d'installation d'infrastructures (centrale nucléaire de Plogoff, installation de la base militaire du Larzac)...

Désormais, les groupes musicaux en langue régionale, les émissions à la télévision, certains cours facultatifs ou intégrés aux programmes donnent accès à l'école publique aux langues autochtones de France. *Peut-on parler d'apaisement et de banalisation du mouvement linguistique régional ?*

B.PLUSIEURS TENTATIVES RATÉES PAR LA GAUCHE TRADITIONNELLE POUR S'APPROPRIER CETTE QUESTION ?

1.Les limites de la posture jacobine

Il y a plusieurs choses à dire à ce sujet. Tout d'abord la grande majorité de la gauche, sauf peut-être Europe Écologie Les Verts n'est pas favorable à l'indépendantisme stricto sensu, même si ce courant est plus ouvert que la droite au droit à l'autodétermination. Toutefois, ses positions jacobines strictes pour ne pas dire rigoristes ont reculé, parce que finalement ce positionnement relève, pas totalement bien-sûr, mais quand même d'une forme d'autoritarisme. Des mouvements comme la France Insoumise a cependant encore beaucoup de mal avec cette question jusqu'à caricaturer au possible les revendications ou la question elle-même. En effet par robespierrisme, mais par volonté d'égalité absolument géométrique et uniformiste, aucune adaptation à l'allemande, à l'espagnole, à l'italienne ou à la galloise ne sera tolérée (par FI), c'est-à-dire savoir faire du sur-mesure administrativo-politique.

Or la revendication vers plus d'horizontalité comprend nécessairement ce sur-mesure démocratique, qui correspond aussi à la démocratie liquide expérimentée en Estonie et par le Parti Pirate en Allemagne et en Islande. Si tout modèle à 100% n'est pas bon à prendre, il n'en demeure pas moins que certains éléments dont , le sujet qui nous intéresse, la reconnaissance linguistique est souhaitée par de plus de Français. Quand on dit « reconnaissance linguistique », il s'agit de volontarisme, de moyens donnés et de communication publique plutôt qu'un statut semi-étatique en tant que tel. Néanmoins, les gens attendent cet effort. Comme le disait Cicéron, par analogie, Jean Jaurès le disait , il y a « *enchevêtrement de patries sentimentales* », **c'est la pluralité des identités et non contradictoires** qu'a théorisé Amartya Sen . Ainsi , à mon sens, là se trouve la clé de compréhension et d'appropriation de la gauche marxiste, républicaine et écologiste pour ce sujet. Ce qui permet le respect. En outre, notre corpus de valeurs républicaines, égalitaires, universalistes et internationalistes est maintenu par cette lecture.

2. Les écologistes, un courant qui a mieux investi et compris cette thématique ?

Les Verts sont un parti plus récent, ce parti a été fondé en 1984 et refondé sous le nom d'Europe Écologie Les Verts en 2010. Toutefois , l'écologie politique donc de gauche a reçu l'influence majeure du mouvement libertaire au XIX^e siècle : avec Élisée Reclus (professeur universitaire de géographie à la fin du XIX^e siècle) et Henry David Thoreau, philosophe et théoricien de la désobéissance civile. On comprend alors qu'il est plus facile de comprendre et de travailler avec cette mouvance linguistique et régionaliste, pour EELV. Les écologistes, il est vrai, ont beaucoup moins vénéré l'Etat que les marxistes, car ils y voient le contrôle politique (qui peut se retourner en contrôle autoritaire, dimension un peu oubliée du courant marxiste français car nous sommes depuis longtemps en démocratie et nous avons assimilé les règles du jeu parlementaire) et s'attachent au caractère rebelle de ce mouvement : contre Plogoff, contre le Larzac ... etc

C'est ainsi que dès 1997, après un échec de la liste pan-régionaliste de Max Simeoni en 1994 aux Européennes, les partis régionalistes , les autonomistes mettent en place une série d'alliances progressivement, locales et nationales, e même ils s'allient dans le même groupe au Parlement européen. En 2009, les régionalistes sur la liste d'EELV arrivent à faire élire François Alfonsi (qui sera réélu deux fois en 2014 et récemment en 2019). Beaucoup de ces partis sont à gauche ou au centre-gauche: Pé a Corsica, UDB, Parti Occitan, diverses listes abertzale, mouvements indépendantistes ou autonomistes des Outremer créoles.

CONCLUSION

La France bénéficie d'un biotope culturel assez exceptionnel, sans aller dans les clichés : diversité de paysages, diversité de monuments et d'influences historiques, diversité de la gastronomie (c'est rare voire très rare, dans beaucoup de pays d'avoir une gastronomie différente tous les 100/150 km), l'alliance de l'hexagonal, de l'ileméditerranéenne corse qui est remarquablement préservée. De même on peut citer le panorama époustouflant de l'immense variété des Outremer : cirques, mangroves, atolls, îles-falaises... ; On a une mixité culturelle incroyable à la Réunion où se mélangent Indiens musulmans, hindouistes et catholiques, Chinois, Malgaches, personnes descendants des esclaves africains de l'est et beaucoup de gens métisses en réalité, 28 langues rien qu'en Nouvelle-Calédonie et bien-sûr un record européen de 76 langues autochtones. Notre diversité en tout est absolument variée, développée et enviée. Les langues qui en font partie sont comme une espèce endémique. C'est la philosophie de l'UNESCO et il est vrai que si on a la chance de voyager dans un pays étranger, c'est une des premières choses que l'on voit (ou dont on remarque l'absence) : la diversité culturelle.

Attention « diversité culturelle », ne veut pas dire multiculturalisme, j'entends souvent des gens dont à gauche dire : « Oh mais l'identité heureuse ça n'existe pas ! / L'identité c'est forcément à droite ! ».

J'ai une question : est-ce que le nationaliste et royaliste français Maurice Barrès, lorrain de naissance, était-il, oui ou non pour l'indépendance de la Lorraine et de sa culture, elle la terre qui a été souveraine et qui a eu la double identité lorraine romane et platt (dialectes germaniques), donc entre France et Allemagne ? La réponse s'entend d'elle-même.

Quand on commence à creuser, la complexité des liens socio-culturels est telle que résumer cela à l'identité fermée est un hors-sujet intellectuel. Je reprendrai l'idée d'Amartya Sen de pluralité des identités, personne n'est à 100% ci ou ça, on est tous une myriade de petites choses. À cela s'ajoute la volonté décentralisatrice de toute la gauche depuis une quarantaine d'années, qu'elle soit socialiste républicaine/socialiste marxiste/communiste/écologiste.

Ce mouvement linguistique et régional n'a pas forcément vocation à être couplé avec l'indépendantisme ; d'ailleurs parfois la langue est intérêt majeur et premier au-delà des mouvements politiques : il y a le consensus basque ou breton, l'union de la plupart des partis en 2013 en présence à la Collectivité de Corse lors du vote poussé par Paul Giacobbi sur la co-officialité. Que l'on soit d'accord ou non cela montre que des sociétés locales sont attachées à cela et ce positionnement est légitime et respectable. Les langues régionales, face à une droite non seulement conservatrice, mais aussi austéritaire, se voient menacées y compris vis-à-vis du « petit édifice » que les mouvements linguistiques ont construit patiemment. Toutes les langues, également nos langues régionales, ont le droit à la dignité et voie au chapitre. Au nom de quoi, seraient-ce les seuls idiomes à ne pas avoir la faveur d'être préservé au regard de la diversité culturelle dans le monde ?

BIBLIOGRAPHIE DIVERSE ET EPARSE ET ANNEXE

***SITE DE RÉFÉRENCE:** Jacques LECLERC, *L'aménagement linguistique dans le monde* : <http://www.axl.cefano.ulaval.ca/>

***OUVRAGE DE RÉFÉRENCE :** Thierry KRANZER, *Langues régionales, au bord du gouffre ?*, éditions Yoran Embanner, 294 pages, 2015

-*Ministère de la Culture:* « Rapport du Comité consultatif pour la promotion des langues régionales et de la pluralité interne linguistique », <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Langues-de-France/Langues-regionales/Rapport-du-Comite-consultatif-pour-la-promotion-des-langues-regionales-et-de-la-pluralite-linguistique-interne-2013> , 2013

-*Ministère de la Culture :* « Langues et cité n°18 : le francoprovençal [l'arpitan] » , <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Langues-de-France/Langues-regionales> , 2011

-*Ministère de la Culture,* « Repères 2017 : Éléments pour une politique linguistique dans les Outre-mer », <https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Langues-de-France/Langues-des-Outre-mer/Reperes-2017-Elements-pour-une-politique-linguistique-dans-les-Outre-mer> , 2017

-Gérard VIGNER , *Depuis quand enseigne t-on le français en France ?* (Cairn Info) : <https://www.cairn.info/revue-ela-2001-3-page-425.htm> , 2001

-Article de France 3 Franche-Comté sur Les Occitans et la Guerre : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/emissions/viure-al-pais/actu/emission-speciale-les-occitans-et-la-guerre-dans-viure-al-pais-dimanche-2-novembre-11h30.html> , 2014

-Extrait de l'émission Viure al País en occitan (Pièce « *La legenda negra del Soldat O* ») : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bourgogne-franche-comte/emissions/viure-al-pais/actu/emission-speciale-les-occitans-et-la-guerre-dans-viure-al-pais-dimanche-2-novembre-11h30.html> , 2014

-Documentaire de « *La Case de l'Oncle Doc* » (passé sur France 3 Bretagne), « *La langue bretonne au XX^e siècle* », <https://www.youtube.com/watch?v=XmuBgRx9RLU> , début années 2000

-Article de *20 Minutes* : « Corse: « Il n'y a qu'une langue corse, celle de la République », dit Valls », <https://www.20minutes.fr/societe/1166881-20130603-20130603-corse-il-langue-republique-francais-dit-valls> , juin 2013

-« La situation des langues à l'école », *Base Numérique du Patrimoine d'Alsace*, site CANOPÉ de Strasbourg (centre de documentation académique, ancien CRDP) : http://www.crdp-strasbourg.fr/data/histoire/education_edg/langues.php?parent=38

-Jean-Paul PELLEGRINETTI, « Langue et identité : l'exemple du corse durant la troisième république », *Cahiers de Méditerranée*, <https://journals.openedition.org/cdlm/116> , 2003

-Isabelle BIAUX-ALTMANN, rapport du CESE, « *Valorisons les langues des Outremer pour une meilleure cohésion sociale* », juin 2019

-Article du *Devoir*, journal québécois : « Doug Ford sacrifie les francophones de l'Ontario », <https://www.ledevoir.com/politique/canada/541425/doug-ford-sabre-les-services-aux-francophones-ontariens> , novembre 2018

-Article de *l'Indépendant*, « *Le CAPES de catalan sauvé!* », <https://www.lindependant.fr/2019/10/10/pyrenees-orientales-le-cap-es-de-catalan-sauve.8471228.php> , octobre 2019

-Article de *Tahiti Infos* , « *Les langues polynésiennes toujours en danger* », https://www.tahiti-infos.com/Les-langues-polynesiennes-toujours-en-danger_a179213.html , février 2019

-Article de *Polynésie Première* , « *Mise en place de sections bilingues français-tahitien dans les écoles primaires et les CJA* » , <https://la1ere.francetvinfo.fr/polynesie/mise-place-sections-bilingues-francais-tahitien-ecoles-primaires-cja-737202.html> , août 2019

-Site de l'*UNESCO* : explication sur « L'Atlas des langues en danger », <http://www.unesco.org/new/fr/communication-and-information/access-to-knowledge/linguistic-diversity-and-multilingualism-on-internet/atlas-of-languages-in-danger/>

-Site de l'*UNESCO* : « *Langues autochtones : savoirs et espoirs* », <https://fr.unesco.org/courier/2019-1/langues-autochtones-savoirs-espoirs> , 2019

-Vidéo de *France 3 Bretagne*, « *15 lycéens défient le rectorat et passent le bac mathématiques en breton* », <https://www.youtube.com/watch?v=jYo-DjqEww8> , juin 2018

ANNEXE : CARTE des LANGUES REGIONALES DE L'HEXAGONE

(source : Projetbabel.org)

